

COMMUNE DE NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Mission de maîtrise d'œuvre pour le transfert de l'École Intercommunale de Musique et de Danse JEAN WEINER à La Marelle

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Maître d'Ouvrage

COMMUNE DE NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Mairie

3 Rue de la Mairie

35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

2 - Procédure

Il s'agit d'une procédure adaptée ouverte de maîtrise d'œuvre, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique (C.C.P.). Elle ne donne lieu à aucune remise de prestation.

3 - Descriptif de la mission

Marché de Maîtrise d'œuvre concerne le transfert des locaux de l'École Intercommunale de Musique et de Danse Jean WEINER dans une aile Ouest bâtie du bâtiment « La Marelle ». Ce projet prévoit aussi la rénovation (dont énergétique) de l'actuelle salle de motricité.

Marché de Maîtrise d'Œuvre, comprenant la mission de base au sens des articles L2410-1 et suivants du C.C.P.. L'offre de base comprend également la mission complémentaire DIAG.

4 - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Accès au Dossier de Consultation des Concepteurs : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Visite obligatoire pour le mandataire souhaitant remettre une offre : le vendredi 13 novembre 2026 à 14h00. Rendez-vous sur place (équipement « La Marelle ») - Voir Règlement de la Consultation.

5 - Descriptif de l'opération

Voir Règlement de la Consultation.

Il s'agit de travaux de restructuration de l'aile Ouest du Pôle Enfance « La Marelle » pour y transférer des locaux de l'École Intercommunale de Musique et de Danse. La salle de motricité actuelle sera rénovée (pour permettre notamment un espace fraîcheur)

Le coût travaux est de 1 100 000 € H.T. - valeur août 2026.

6 - Critères de jugement des offres

Voir Règlement de la Consultation.

7 - Compétences requises

La consultation est ouverte à toute équipe de Maîtrise d'œuvre (contractant unique ou groupement conjoint avec mandataire solidaire) réunissant les compétences suivantes :

- Un architecte inscrit à l'ordre des architectes (mandataire) ;
- Économie de la construction - structures - électricité (CFo et CFa) - Chauffage / Ventilation / Plomberie - Acoustique.

8 - Documents à remettre à l'appui de l'offre

Voir Règlement de la Consultation.

9 - Modalité d'obtention du dossier de consultation

Le dossier est à retirer sur le site : <https://marches.megalisbretagne.org>.

10 - Date limite de réception des offres

Le 30 novembre 2026 - 12h00

11 - Modalités de remise des offres

Voir Règlement de la Consultation.

12 - Date d'envoi de la publication

Octobre 2026